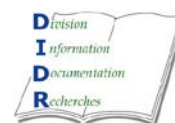


13 novembre 2015



Les enfants accusés de sorcellerie à Kinshasa

Résumé : Les accusations de sorcellerie à l'égard des enfants sont courantes en République démocratique du Congo, notamment à Kinshasa, avec des conséquences dramatiques pour ces derniers. Cette note revient sur les origines de ce phénomène, son ampleur et l'attitude des autorités dans ce contexte.

Abstract : Witchcraft allegations against children are common in the Democratic Republic of Congo and in particular in Kinshasa with dramatic consequences for them. This note discusses the origins of this phenomenon, its scale and the attitude of the authorities in this context.

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofptra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofptra ou des autorités françaises. Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence. La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofptra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. Origines du phénomène

Les origines des accusations de sorcellerie envers les enfants sont multiples. Le phénomène urbain des « *enfants-sorciers* » s'inscrit dans le contexte congolais des croyances liées à la sorcellerie, plus communément appelé le « *Deuxième monde* »¹.

Les anthropologues et les membres d'organisations humanitaires sont unanimes en ce qui concerne la complexité des facteurs à l'origine de ces accusations qui sont à la fois économiques, politiques et sociaux. Elles sont le résultat de ce que Filip De Boeck appelle la « *multicrise* »².

Il semble que ces accusations soient relayées et renforcées par les innombrables Eglises de Réveil présentes à travers tout le pays et particulièrement à Kinshasa³.

1.1. Le « *Deuxième monde* »

La sorcellerie et le danger qu'elle représente existent en tant que réalité sociale et culturelle en RDC. Derrière la face visible du monde accessible aux yeux de tous, s'en cache une autre, invisible, celle du monde mystique. Ces deux mondes ne s'opposent pas, mais interfèrent l'un avec l'autre⁴.

Le « *Deuxième monde* » a toujours existé en RDC et dans d'autres pays d'Afrique. Il se réfère à une autre réalité, dissimulée sous la surface de la réalité visible. Il semble cependant que celui-ci supplante aujourd'hui le « *Premier monde* », celui du réel⁵. Ce n'était pas le cas auparavant. Les figures de l'invisible (sirènes, sorciers, zombies, hommes-léopards, etc.) interviennent dans le monde visible et représentent le danger de la maladie, de la mort ou du malheur. Ces figures fournissent des explications sur le malheur, mais aussi sur la réussite et la richesse.

Interrogé sur cette croyance, Filip De Boeck précise: « *Je dirais que presque personne, du Président au cireur de chaussures sur le marché local, ne saurait douter de l'existence d'un deuxième monde plus occulte. Ces croyances sont omniprésentes, et font de la sorcellerie un fait social total qui est tangible et réel, simplement parce que cela a réellement des répercussions sur la qualité et la manière dont les relations interpersonnelles et les liens sociaux se font et cela façonne la vie quotidienne au sein des familles et avec les étrangers. Pour tout Congolais, il serait très difficile et dangereux de ne pas prendre en compte l'existence de la sorcellerie* »⁶.

1.2. Le concept de « *multicrise* »

Cette croyance en la sorcellerie est à mettre en parallèle avec l'évolution de la société congolaise dans laquelle la ville, le salariat, le marché économique, la consommation, la

¹ DE BOECK Filip, JACQUEMIN Jean-Pierre, « Le «*deuxième monde*» et les «*enfants-sorciers*» en République Démocratique du Congo », *Politique africaine*, N° 80, 2000, p. 32-57.

² *Ibid.*

³ BALLETT Jérôme et al., «*Enfants sorciers à Kinshasa (RD Congo) et développement des Églises du Réveil*», *Mondes en développement*, N° 146, 2009, p. 47-58.

⁴ CIMPRIC Aleksandra, *Les enfants accusés de sorcellerie. Etude anthropologique des pratiques contemporaines relatives aux enfants en Afrique*, UNICEF Bureau Afrique de l'ouest et du centre, avril 2010.

⁵ BALLETT Jérôme et al., 2009, *op. cit.*

⁶ Trad. DIDR [anglais] de : « *I would say that hardly anyone, from the President to the shoeshine boy in the local market, would doubt the existence of a more occult second world. These beliefs are omnipresent, and make witchcraft into a total social fact that is tangible and real, if only because it really impacts on the quality and the way in which interpersonal relations and social ties are made and done in daily life among relatives and strangers. As a Congolese it would be very difficult and dangerous not to take the existence of witchcraft into account* »; Échange de courriels le 5 novembre 2015 avec Filip DE BOECK, anthropologue à l'Université Catholique de Louvain, spécialiste de la question des enfants sorciers en République démocratique du Congo.

pression financière et l'individualisme naissant ont entraîné des transformations profondes des structures familiales⁷.

Le résultat de cette évolution est un dysfonctionnement général de la famille et un bouleversement des relations entre les aînés et les cadets – concernant notamment la légitimité de l'autorité parentale –, et entre les hommes et les femmes. Cela s'inscrit dans un contexte post-conflit toujours marqué par une forte violence ainsi qu'une extrême précarité de la population. L'ensemble de ces éléments constitue ce que Filip De Boeck appelle la « *multicrise* »⁸. Dans ce cadre, les accusations prolifèrent. Elles sont portées à la suite de la perte d'un emploi, d'une maladie, ou encore d'un décès et permettent de rationaliser le malheur⁹.

1.3. Influence des Eglises de réveil

La faiblesse de l'Etat congolais est partiellement compensée par une « *ONGisation* » de la société et le développement considérable de mouvements religieux de type millénaristes et apocalyptiques (il existe entre 6 000 et 10 000 Eglises de Réveil à Kinshasa¹⁰). Fréquenter ce type d'Eglises constitue une modalité des stratégies de survie développées par les Congolais. Cependant, il semble que la fréquentation de celles-ci conduise à une attitude attentiste de la population qui finit par penser que tous les problèmes quotidiens seront résolus par la volonté divine¹¹.

De plus, les Eglises de Réveil jouent un rôle crucial dans la mise en évidence croissante de la figure du sorcier dans l'imaginaire collectif de la société congolaise. La diabolisation de la figure du sorcier dans le discours des Eglises de Réveil rend le sorcier lui-même encore plus omniprésent dans cette société. Le rôle de ces églises est ambivalent puisqu'elles sont à la fois la base du problème de la sorcellerie et qu'elles en fournissent la solution localement¹².

En outre, ces églises sont impliquées dans les « *thérapies de libération* »¹³. Les pasteurs proposent de « *libérer* » les enfants sorciers contre rémunération. Dans ce cadre, les enfants sont souvent victimes de graves sévices (privation de nourriture, d'eau, violences physiques, morales, psychologiques, abus sexuels etc.)¹⁴. Par ailleurs, malgré la « *réussite* » de la thérapie, la plupart des enfants passés par ces « *thérapies de libération* » ne sont pas réinsérés dans leur famille¹⁵, celle-ci ayant trop peur de ses propres enfants¹⁶.

2. Profil des enfants touchés et ampleur du phénomène

Ces enfants se trouvent partout en RDC mais particulièrement à Kinshasa et Mbuji-Mayi. Environ 70% des enfants des rues ont été accusés de sorcellerie¹⁷. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents biologiques sont rarement victimes de ce type d'accusations. Ces

⁷ CIMPRIC Aleksandra, avril 2010, *op. cit.*

⁸ DE BOECK Filip, JACQUEMIN Jean-Pierre, 2000, art. cit.

⁹ BALLETT Jérôme *et al.*, 2009, art. cit.

¹⁰ DEMART Sarah, « La place des Eglises de réveil dans les accusations de sorcellerie portées sur enfants en République démocratique du Congo », *Université de Liège*, décembre 2011

¹¹ BALLETT Jérôme *et al.*, 2009, art. cit.

¹² DE BOECK Filip, JACQUEMIN Jean-Pierre, 2000, art. cit.

¹³ BALLETT Jérôme *et al.*, 2009, art. cit.

¹⁴ Human Rights Watch (HRW), *Quel avenir ? Les enfants de la rue en République démocratique du Congo*, avril 2006.

¹⁵ Save the children, *The Invention of child witches in the Democratic Republic of Congo, social cleansing, religious commerce and the difficulties of being a parent in an urban culture*, mars 2006.

¹⁶ DE BOECK Filip, JACQUEMIN Jean-Pierre, 2000, art. cit.

¹⁷ Human Rights Watch (HRW), avril 2006, *op. cit.*

enfants ont entre 3 et 18 ans. Les filles¹⁸ comme les garçons sont touchés, même si la visibilité des garçons en milieu urbain est plus forte¹⁹. Le décompte des enfants accusés de sorcellerie est très difficile mais ils seraient plusieurs milliers²⁰. Toutes les ethnies et toutes les régions de RDC sont touchées par ce phénomène.

Filip De Boeck précise²¹ : « *Les accusations de sorcellerie à l'encontre des enfants sont un phénomène répandu qui recourent toutes les affiliations régionales et ethniques au Congo, et peuvent se rencontrer à travers tout le pays et au-delà (dans diverses diasporas congolaises et angolaises à travers le monde). Donc, ce n'est pas lié à une identité ou une appartenance ethnique spécifique et en fait, ce n'est pas quelque chose de « traditionnel » qui peut être attribué à un groupe ou une identité ethnique spécifique: les allégations de sorcellerie à l'encontre d'enfants sont tout à fait modernes, et surtout elles sont un phénomène urbain, et dans ce contexte urbain, les notions d'appartenance ethnique ne sont plus aussi pertinentes.* »

2.1. Motifs des accusations

La figure de l'enfant a changé dans la société congolaise depuis l'arrivée de Laurent Désiré Kabila et des *Kadogos* à Kinshasa. Le pendant féminin de ceux-ci, les *Bafioti fioti*²², est apparu à travers la diffusion de la musique de Papa Wemba. S'ajoute à cela l'autonomisation d'un groupe d'adolescents, les *Bana Lunda*, devenus plus aisés que leurs parents après avoir travaillé dans les mines de Lunda Norte en Angola. Les enfants occupent ainsi l'espace public et les médias. Ce qui n'était pas le cas auparavant²³. Ils représentent désormais un danger potentiel. De plus, dans un contexte où la survie familiale est peu garantie, les adultes de la famille voient les enfants non biologiques comme des bouches de plus à nourrir. Ces éléments ne sont pas l'unique cause de la multiplication du nombre d'enfants accusés de sorcellerie mais une partie de l'explication.

Le principal pouvoir accordé à l'enfant sorcier est d'agir à partir du monde invisible de manière néfaste sur le monde visible²⁴. Les différents témoignages recueillis par les chercheurs et acteurs humanitaires mettent en évidence un discours commun entre les enfants accusés de sorcellerie. Ces enfants expliquent être devenus sorciers après avoir accepté un don (nourriture, aide etc.) d'un autre sorcier²⁵. Ainsi, les enfants accusent à leur tour la personne qui leur aurait transmis la sorcellerie, très souvent des femmes. Ce qui déclenche des violences à l'égard de l'enfant mais aussi de l'adulte accusé. Un autre élément est au cœur de nombreux récits : la manducation sorcière (le sorcier mangeur d'âmes dévore ses victimes, au moins métaphoriquement). Il faut toutefois relever que ces récits sont livrés dans des conditions de terreur et de violence infligées à l'enfant. Ils sont néanmoins pris au pied de la lettre par l'entourage de ce dernier²⁶.

¹⁸ POISSONNIER Ariane, « Le défi de la réinsertion des enfants de la rue à Kinshasa », *Radio France Internationale*, 17/03/2014.

¹⁹ CIMPRIC Aleksandra, avril 2010, *op. cit.*

²⁰ BALLETT Jérôme *et al.*, 2009, art. cit.

²¹ Trad. DIDR [anglais] de : « °Child witchcraft accusations are a widespread phenomenon that cross-cut all regional and ethnic affiliations in Congo, and may be found across the country and far beyond (in various Congolese and Angolan diasporas across the globe). So it is not linked to a specific ethnic background or affiliation and in fact it is not something 'traditional' that may be traced to a specific ethnic group or identity: child witchcraft allegations are a thoroughly modern, and above all urban phenomenon, and in the urban context, notions of ethnic belonging are often no longer all pervasive »; Échange de courriels le 5 novembre 2015.

²² Petites filles dansant pour ce groupe de musique et représentées comme « mangeuses d'hommes », selon Filip De Boeck. [Ndlr.].

²³ DE BOECK Filip, JACQUEMIN Jean-Pierre, 2000, art. cit.

²⁴ CIMPRIC Aleksandra, avril 2010, *op. cit.*

²⁵ BALLETT Jérôme *et al.*, 2009, art. cit.

²⁶ CIMPRIC Aleksandra, avril 2010, *op. cit.*

Les principaux profils d'enfants accusés sont les suivants :

- Orphelin de père et de mère qui part habiter chez un autre membre de la famille.
- Orphelin de l'un des deux parents dont le subsistant se remarie éventuellement. Les mésententes avec le beau-père ou la belle-mère peuvent être alors source d'une accusation.
- Enfants ayant un handicap physique (toute déformation corporelle : grande tête, ventre ballonné, yeux rouges etc.), ayant une maladie physique (épilepsie, tuberculose etc.) et psychique ou génétique (l'autisme, la trisomie etc., bégayeurs) ou étant surdoués.
- Les enfants ayant un comportement insolite, c'est-à-dire têtu, agressif, pensif, solitaire ou paresseux. En bref, toutes sortes de comportements, qui dans un contexte précis défini par le discours « *sorcellaire* », semblent inhabituels ou anormaux²⁷.

Les motifs aboutissant aux accusations d'enfants sont tellement divers que chaque enfant est une potentielle victime.

2.2. Perception de la société

La croyance en la sorcellerie étant partagée par l'ensemble de la société, les enfants dits sorciers sont rejetés par la majeure partie des Congolais. Il n'existe guère de soutien en leur faveur à travers la société. Si tous les enfants accusés de sorcellerie ne finissent pas à la rue, ceux qui font l'expérience de celle-ci sont vus par la société comme des « *intouchables* » au sens indien du terme²⁸. Les enfants des rues se constituent en groupes et prennent possession de l'espace public, participant ainsi à l'insécurité désormais associée à la ville de Kinshasa, mais aussi au pays. La population les tient donc pour responsables de la dégradation des conditions de vie à Kinshasa. Il est alors très difficile de les réinsérer dans la société²⁹.

3. La protection de l'Etat et l'action des ONG

Bien que le gouvernement ait élaboré un cadre législatif afin de protéger les enfants, il semble que celui-ci ne soit que théorique³⁰. En outre, si de nombreuses ONG, notamment internationales, interviennent sur cette thématique, elles abordent souvent la question des enfants sorciers comme un élément du problème des enfants des rues et négligent les implications culturelles de la question de la sorcellerie³¹, point pourtant clé de la réinsertion de ces enfants dans leurs familles.

3.1. L'Etat

L'article 41 de la Constitution ainsi que l'article 160 de la Loi sur la protection de l'enfant de 2009 et l'article 61 de la Loi spéciale portant protection de l'enfant disposent que porter des accusations de sorcellerie à l'égard d'un enfant est punissable par la loi³². Selon un fonctionnaire de Kinshasa, il est cependant « *assez difficile d'avoir accès à ce genre de situation. Tout se passe entre la famille et l'Église* »³³. De nombreux cas d'abus, de vols, de menaces et de violences de la part des autorités étatiques sont recensés.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Échange de courriels le 5 novembre 2015 avec Filip De Boeck.

²⁹ POISSONNIER Ariane, 17/03/2014, art. cit.

³⁰ CIMPRIC Aleksandra, avril 2010, *op. cit.*

³¹ *Ibid.*

³² OFPRA-CNDA, *Rapport de mission en République démocratique du Congo (RDC) : 30 juin - 7 juillet 2013*, 30/04/2014.

³³ *Pères blancs*, « Enfants sorciers à Kinshasa », *Voix d'Afrique*, N°93, décembre 2011.

L'État n'intervient que rarement lors de violences à l'égard des enfants et n'applique guère de sanctions légales envers les auteurs de ces crimes³⁴.

3.2. Les ONG

Depuis 1998, Le Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue (REEJER) regroupe et encadre les associations et ONG (147 structures membres) qui travaillent en faveur des enfants vulnérables, dont les enfants accusés de sorcellerie. Le REEJER se met à la disposition du gouvernement de la République et des organismes nationaux ou internationaux qui désirent travailler sur cette question³⁵.

Dans ce cadre, le REEJER organise le plaidoyer en faveur des enfants congolais victimes de violences. En partenariat avec *Save the children*, des milliers d'enfants ont pu être réinsérés dans leurs familles³⁶. Le Bureau international catholique de l'enfance (BICE), *War child* ou encore l'UNICEF font de la prévention auprès des familles afin de faire évoluer les mentalités³⁷. Des actions sont aussi menées par le REEJER auprès des pasteurs évangélistes³⁸.

Enfin, de nombreuses structures locales prennent en charge les enfants, notamment dans des centres semi-ouverts³⁹.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Site officiel du REEJER.

³⁶ CIMPRIC Aleksandra, avril 2010, *op. cit.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ DIDR, 30/04/2014, *op. cit.*

³⁹ POISSONNIER Ariane, 17/03/2014, art. cit

Bibliographie

(Les sites web mentionnés ci-dessous ont tous été consultés en novembre 2015)

Rapports et articles

OFPRA-CNDA, *Rapport de mission en République démocratique du Congo (RDC) : 30 juin - 7 juillet 2013*, 30/04/2014

https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_de_mission_rdc_2014.pdf

CIMPRIC Aleksandra, *Les enfants accusés de sorcellerie. Etude anthropologique des pratiques contemporaines relatives aux enfants en Afrique*, UNICEF Bureau Afrique de l'ouest et du centre, avril 2010

http://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf

SCHNOEBELEN Jill, *Witchcraft allegations, refugee protection and human rights: a review of the evidence*, Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Research Paper No. 169, janvier 2009

<http://www.unhcr.org/4981ca712.pdf>

BALLET Jérôme *et al.*, « Enfants sorciers à Kinshasa (RD Congo) et développement des Églises du Réveil », *Mondes en développement*, N° 146, 2009, p. 47-58

<http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2009-2-page-47.htm>

Human Rights Watch (HRW), *Quel avenir? Les enfants de la rue en République démocratique du Congo*, avril 2006

<https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc0406frwebwcover.pdf>

Save the children, *The Invention of child witches in the Democratic Republic of Congo, social cleansing, religious commerce and the difficulties of being a parent in an urban culture*, mars 2006

<http://www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/the-invention-of-child-witches-in-the-democratic-republic-of-congo>

DE BOECK Filip, JACQUEMIN Jean-Pierre, « Le « deuxième monde » et les « enfants-sorciers » en République Démocratique du Congo », *Politique africaine* (N° 80), p. 32-57., 2000

<http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-4-page-32.htm>

Médias

BANGRE Habibou, « RDC: des enfants de la rue exposent leurs photos », *Radio France Internationale*, 06/11/2015

http://www.rfi.fr/afrique/20151106-rdc-enfants-rue-exposent-photos-kinshasa-mbuji-mayi-bukavu?ns_mchannel=social&ns_source=rfi_appli-marque_ios&ns_campaign=email&ns_linkname=editorial&aef_campaign_ref=send-to-friend&aef_campaign_date=15-11-06

POISSONNIER Ariane, « Le défi de la réinsertion des enfants de la rue à Kinshasa », *Radio France Internationale*, 17/03/2014

<http://www.rfi.fr/mfi/20140321-rdc-le-defi-reinsertion-enfants-rue-kinshasa>

KABUYA Ramcy, « Les *shegués* de *Kinshasa Kids*, ou l'usure du poncif. Enfants des rues et musique dans la capitale congolaise », *Africultures*, 09/05/2013

<http://www.africultures.com/php/?nav=article&no=11494#sthash.c410gDOj.dpuf>

DEMART Sarah, « La place des Eglises de réveil dans les accusations de sorcellerie portées sur enfants en République démocratique du Congo », *Université de Liège*, décembre 2011

<http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/113921/1/DEMART-Enfantsaccus%C3%A9sdesorcellerie.pdf>

Pères blancs, « Enfants sorciers à Kinshasa », *Voix d'Afrique*, n°93, décembre 2011

http://peres-blancs.cef.fr/enfants_sorciers.htm

CHESLA Diane, « °DR Congo: Review of 'Children, the Occult and the Street in Kinshasa° », *News from Africa*, 02/2003

http://www.newsfromafrica.org/newsfromafrica/articles/art_537.html

Site officiel du Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue (REEJER)

<http://reejer.org/>

Courriels

Echange de courriels le 5 novembre 2015 avec Filip De Boeck, anthropologue à l'Université Catholique de Louvain, spécialiste de la question des enfants sorciers en RDC.